



SOCIÉTÉ CANADIENNE POUR LA
TRADITION DE L'OSTÉOPATHIE

GUIDE POUR LA FORMATION CONTINUE DES MEMBRES DIPLÔMÉS

Voici sept catégories possibles pour la formation continue :

- 1- **EN OSTÉOPATHIE** : Développement de la pratique ostéopathique clinique.

Exemples : formation directement en lien avec des techniques ou une pratique en ostéopathie par un enseignant ostéopathe, incluant le développement de l'écoute ou du toucher.

- 2- **SCIENCES DE BASE CLINIQUES ET DIAGNOSTIQUES** : Développement des connaissances de sciences de base.

Exemples : anatomie, physiologie, biomécanique, embryologie, physiopathologie, sémiologie, évaluations et tests, clientèle particulière (femmes enceintes, bébé, personnes âgées), pathologie/condition particulière...

- 3- **CONNEXE À UNE PRATIQUE THÉRAPEUTIQUE CLINIQUE** : Développement en lien avec la thérapeutique.

Exemples : exercices, taping, renforcement, secourisme et RCR/DEA, nutrition, imagerie médicale, pharmacologie, autres thérapies (naturopathie, kinésiologie appliquée, etc.), autre interdisciplinarité en santé (mieux connaître les autres approches thérapeutiques et professionnelles)

- 4- **PRATIQUE EN CABINET ET GESTION D'ENTREPRISE** : Développement pour le travailleur autonome ou le / la propriétaire de clinique.

Exemples : tenue de dossier, déontologie, éthique professionnelle, gestion de bureau, comptabilité, marketing...

- 5- **MENTORAT OU FORMATION DANS CE SENS** : Développement/maintien des compétences dans un contexte pédagogiques en science/ostéopathie, formation de la relève.



SOCIÉTÉ CANADIENNE POUR LA
TRADITION DE L'OSTÉOPATHIE

Exemples : enseignement, supervision clinique, directeur de mémoire, présentation d'une conférence, formation en pédagogie, etc.

Important : Vous devez fournir les informations pertinentes (date, nombre d'heures, endroit, signatures pertinentes).

À titre d'exemple, si vous êtes enseignant lors d'une formation, vous pouvez fournir une copie du certificat que vous donnez aux participants. Ou encore, si vous faites de la supervision clinique dans une école d'ostéopathie, vous pouvez fournir un papier où les informations pertinentes sont inscrites et signé par les directeurs de l'école.

6- LECTURE, ÉCRITURE OU PUBLICATION D'ARTICLES, LIVRES PROFESSIONNELS OU SCIENTIFIQUES

Important : Il est nécessaire de fournir **un résumé des lectures scientifiques effectuées avec les références complètes. Également nous fournir les articles / livres / autres publications** ainsi que le nombre d'heures associées à leur production.

7- PARTICIPATION À DES CONFÉRENCES, COLLOQUES, COMITÉS SCIENTIFIQUES DANS UN MILIEU CLINIQUE, CONGRÈS, ATELIERS OU SÉMINAIRES

Important : Il est nécessaire de fournir le nom de l'événement, les dates, nombre d'heures, sujets, titres des conférences ainsi que les attestations de participation, s'il y a lieu, ou toute autre preuve recevable (facture, reçu d'inscription, etc.).

Généralité :

Les formations peuvent être offertes par une école d'ostéopathie, un établissement d'enseignement collégial ou universitaire, ou par un regroupement, une association professionnelle, ou ordre professionnel ou encore un expert reconnu dans un domaine spécialisé.

RAPPEL DES EXIGENCES DE FORMATION CONTINUE DE LA SOCATO :

- 30 heures de formation par période de 2 ans
- Aucune limite maximale ou minimale n'est imposée par catégorie. Cependant, les membres doivent considérer que la diversité dans toutes les catégories ci-dessus est de bon augure pour leur dossier (éventuellement examiné par un futur ordre professionnel).
- Dans tous les cas, pour que les heures de formation soient comptabilisées, il est nécessaire de fournir des preuves telles que des attestations de participations, diplômes, certificats. Si le nombre d'heures, les dates et le nom de l'établissement qui dispense la formation ne sont pas identifiables sur les preuves, veuillez-vous assurer de les indiquer dans votre courriel.



SOCIÉTÉ CANADIENNE POUR LA
TRADITION DE L'OSTÉOPATHIE

Les nouveaux diplômés en ostéopathie doivent remplir leurs premières exigences de formation continue **dans les trois ans suivant l'obtention du diplôme.**

Si, pour une raison quelconque, un membre devait cesser la pratique de l'ostéopathie (par exemple, congé parental, maladie, accident), **en informer Socato** permettrait une éventuelle prolongation ou suspension des exigences de formation continue.

Ce document est inspiré des bonnes pratiques mises en place par divers ordres professionnels, y compris l'Ordre des chiropraticiens du Québec, l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, l'Ordre des dentistes du Québec et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

La Société Canadienne pour la Tradition de l'Ostéopathie, Socato
Novembre 2023